

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/01

Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Objet : Révision de la convention « cadre » EDF – S.M.A.DE.SE.P. - DREAL

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 janvier 2020

Date de convocation :
25 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 20
(27 voix)

Membres présents 20
Vote(s) pour 20 (27 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Membre du bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Patrick PERNIN**, Membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, Membre du Bureau, **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical Suppléant de M. Christian DURAND, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale, **Mme Chantal ROUX**, Conseillère syndicale suppléante de M. Georges GAMBAUDO ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M. Joel BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, représenté par M. Yves LELONG
Mme Sophie VAGINAY

Etaient invités et présents :

M. Frédéric CAVALLINO, CCI 05, Mlle COLONNA CCI 05, M. Denis NOGUIER, EDF, Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF, M. Stéphane RUSSO, Syndicat des professionnels de Serre-ponçon, M. Christophe THIEBAULT, Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. GREVARD, CNASP, M. Christian ROMAN Département 05

Exposé des motifs :

Le Président rappelle à l'assemblée la signature le 8 décembre 2015 de la convention « cadre » souscrite auprès d'E.D.F. et de l'Etat (DREAL PACA). Ce document conventionnel fonde, avec l'arrêté interpréfectoral n°05-2019-276-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P., la capacité juridique de l'établissement public à assumer la gestion touristique du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon. Il lui permet ainsi de disposer librement de ce foncier, en conservant la possibilité d'installer avec le concessionnaire de la retenue et l'Etat des prestataires d'activités. Ce partenariat avec EDF est également renforcé grâce aux conventions liées à la convention-cadre « de mise à disposition du domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon », à savoir la convention « de gestion de la côte de compatibilité touristique » et « d'actions et de moyens ». Cet équilibre ancré avec EDF permet ainsi au S.M.A.D.E.S.E.P. d'aménager et de gérer au mieux la retenue de Serre-Ponçon.



Aussi, le fort niveau d'engagement d'EDF dans ce partenariat a conduit le Comité syndical à examiner avec bienveillance la demande du concessionnaire de pouvoir bénéficier de l'octroi d'une partie minoritaire des redevances perçues par le S.M.A.D.E.S.E.P. en application de la convention-cadre susvisée. Cet accord de principe a ainsi été acté par délibération n°2018-03 du 16 février 2018, par laquelle les critères d'attribution des AOT ont été modifiés.

Dans ces conditions, le Président expose que la révision de la convention-cadre susvisée a fait l'objet de nombreuses discussions avec le concessionnaire. Ces dernières ont permis à EDF d'adresser par mail un projet conventionnel consolidé le 24 septembre 2019. C'est ce document, annoté des remarques de l'administration syndicale et des observations du conseil juridique de l'établissement, qui est aujourd'hui soumis à l'appréciation du comité syndical.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-276-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La Convention « cadre » telle que souscrite avec EDF et la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2015,
- La délibération n°2018-03 du Comité syndical qui, prise en date du 16 février 2018, acte le principe de réviser ladite convention,


CONSIDERANT :

- Les discussions engagées avec le concessionnaire de la retenue et l'aval donné par le comité syndical sur le reversement de 25% du produit des redevances d'occupation du domaine public (hors places de port et avitaillement en carburants),
- Les observations établies par l'administration syndicale et le conseil juridique de l'établissement public,
- L'importance de certaines de ces remarques, notamment au niveau de la sécurisation financière des investissements réalisés par le S.M.A.D.E.S.E.P. sur le domaine public de l'Etat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 31 janvier 2020 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président,
- **L'INVITE** en conséquence à poursuivre la négociation avec EDF et l'Etat à partir des remarques précitées, intégralement partagées par le Comité syndical.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président

Victor BERENGUEL

